



## COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et inclusion

Législation sociale et de l'emploi, Dialogue social  
**Dialogue social, relations industrielles**

Bruxelles, le 6 octobre 2011

**COMITÉ DU DIALOGUE SOCIAL  
SECTORIEL**

**NAVIGATION INTÉRIEURE**

### **Compte rendu Réunion du 27 avril 2011**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion**

La réunion est présidée par M. Koning (employeurs). L'ordre du jour est approuvé. Le compte rendu de la dernière réunion (2 février 2011) est adopté.

#### **2. Programme de travail 2011-2012**

Madame Chaffart (travailleurs) présente un premier projet pour le nouveau programme de travail, qui reprend tous les points du précédent programme<sup>1</sup> et en ajoute deux. Comme ils découvrent seulement le projet, les employeurs ne peuvent émettre que des observations provisoires spontanées. L'adoption du programme de travail est reportée.

Les observations émises sont les suivantes:

- Point 1 (temps de travail): les points a et b ont déjà été concrétisés et sont à supprimer. Un examen juridique du projet d'accord doit avoir lieu, le plus tôt possible, avant le point d.
- Point 2 (profils professionnels): le rôle d'Edinna doit être précisé.
- Point 4 (conditions de travail et de vie à bord): l'objectif et la portée ne sont pas encore clairs; par exemple, on ne sait pas avec précision s'il faut inclure des conditions en matière de droit du travail ou bien encore des pays tiers. Pour les travailleurs, l'enjeu réside dans les «employment conditions» (conditions d'emploi). Madame Durst (DG Emploi) évoque la possibilité de présenter une étude dans le sillage du programme Naiades. Les partenaires sociaux conviennent d'examiner ces questions en cercle restreint.

---

1

[http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral\\_social\\_dialogue/library?l=/inland\\_waterways/2010&vm=detailed&sb=Title](http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/inland_waterways/2010&vm=detailed&sb=Title)

- Point 6 (promotion de la navigation intérieure): les travailleurs n’ont pas l’impression que la promotion de la navigation intérieure relève de la compétence des partenaires sociaux; selon eux, le point est de toute manière formulé de manière trop générale. Les travailleurs attirent l’attention sur le fait que la formation et l’emploi font l’objet d’une promotion dans le secteur de la navigation maritime et proposent de trouver des possibilités similaires pour la navigation intérieure. L’évolution démographique inévitable et la pénurie d’apprentis sont considérées comme un défi commun. Platina a déjà préparé un document stratégique sur le thème du recrutement de la main-d’œuvre. Reste à mettre ce document en application au niveau national.
- Point 7 (législation uniforme en matière de sécurité sociale): les employeurs insistent sur ce nouveau point, qui devrait figurer en meilleure place sur la liste des priorités. Madame Durst (DG Emploi) indique que ce n’est pas l’Union européenne, mais les États membres qui décident du niveau de protection<sup>2</sup>.

### **3. Informations de la Commission (DG MOVE)**

Madame Schlewing (direction générale de la mobilité et des transports) informe les participants du nouveau livre blanc sur les transports<sup>3</sup> et d’une possible prolongation du programme Naiades. Le deuxième rapport sur l’état d’avancement dudit programme<sup>4</sup> n’a été publié que récemment. En ce qui concerne une prolongation de Naiades, la Commission réalise actuellement une analyse d’impact («impact assessment») dans le cadre de laquelle une consultation en ligne<sup>5</sup> est prévue. Les objectifs fondamentaux du programme ne seront vraisemblablement pas modifiés à l’avenir, mais adaptés aux évolutions. Leur contenu n’est cependant pas encore arrêté avec précision. La Commission est d’ailleurs ouverte aux suggestions. Le livre blanc contient déjà des propositions pour la navigation intérieure. Les représentants des travailleurs regrettent que la navigation intérieure ne soit mentionnée que de façon marginale dans le livre blanc et que le «facteur humain» n’occupe pas une place plus importante. Il est nécessaire d’instaurer un cadre social uniforme en Europe pour ce segment de la navigation. Dans l’ensemble, la mise en place d’une politique sectorielle et, partant, une prolongation du programme Naiades sont toutefois saluées à l’unanimité.

### **4. Temps de travail: examen du dernier projet de convention**

Les partenaires sociaux passent en revue la dernière version du 31 mars. À la clause 13, il faut lire «ou son représentant». La clause 12.1 modifiée est acceptée. En ce qui concerne la clause 12.4 récemment proposée, des divergences subsistent, la formulation «au choix» étant trop vague. Les alternatives présentées doivent être clairement séparées l’une de l’autre. La modification de la définition du «travailleur mobile» est adoptée. La formulation définitive de la clause 3.4 (*prorata temporis*) n’est pas encore arrêtée. Le considérant 10 reste toujours en suspens.

---

<sup>2</sup> <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=849>

<sup>3</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52011DC0144:FR:NOT>

<sup>4</sup> [http://ec.europa.eu/transport/inland/promotion/naiades\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/inland/promotion/naiades_en.htm)

<sup>5</sup> [http://ec.europa.eu/transport/maritime/consultations/2011\\_07\\_22\\_naiades\\_en.htm](http://ec.europa.eu/transport/maritime/consultations/2011_07_22_naiades_en.htm)

Malgré les points en suspens qui subsistent, les travailleurs proposent de demander à la Commission un examen juridique du texte. Les partenaires sociaux veulent adresser la semaine prochaine une lettre commune à la Commission<sup>6</sup> et demander en même temps une nouvelle réunion du groupe de rédaction.

## **5. Divers**

Les partenaires sociaux examinent un projet commun de lettre adressée au CASS (Centre administratif de sécurité sociale pour les bateliers rhénans)<sup>7</sup> et effectuent les dernières modifications.

.....

### **Participants 27.4.2011**

#### **Employers (5 ♂, 2 ♀)**

EBU

Mr Bouriot (FR)

Mr Koning (NL)

Mr Naaborgh (NL)

Ms Wenkel (DE)

ESO

Ms Beckschäfer (DE)

Mr Van Lancker (BE)

Mr Veldman (NL)

#### **Workers (7 ♂, 3 ♀)**

ETF

Mr Biesold (DE)

Mr Bleser (LU)

Mr Bramley (ETF)

Ms Chaffart (ETF)

Mr Grygoriuk (Observer, Ukraine)

Mr Lalak (CZ)

Mr Lehninger (AT)

Ms Latron (FR)

Mr Pauptit (NL)

Ms Popova (BG)

#### **European Commission**

Ms Durst (DG EMPL)

Ms Schlewing (DG MOVE)

---

<sup>6</sup> La lettre a été envoyée le 19 mai 2011.

<sup>7</sup> <http://www.ccr-zkr.org/>